

Principe de volontariat (consentement)

Les personnes qui donnent leur corps ont rédigé un testament olographe qui exprime la volonté du don de leur corps après leur mort.

Une carte de donateur leur est remise pour exprimer ce souhait.

Principe de gratuité

Toutes les démarches sont gratuites ainsi que le transport.

Au moment du décès, il y a l'accord d'un médecin pour transférer le corps vers notre établissement. La prise en charge financière est assurée par l'Ecole de Chirurgie.

Principe d'anonymat et de traçabilité

A l'accueil du corps, celui-ci est identifié anonymement grâce à un bracelet numéroté, qui permet sa traçabilité.

Respect de l'intégrité du corps

Un principe majeur de notre laboratoire de techniques chirurgicales est de préserver **l'intégrité** du corps tout au long de son séjour : les corps ne sont pas morcelés. Les chirurgiens en formation ou perfectionnement travaillent sur les corps protégés par des champs opératoires, dans un environnement semblable aux blocs opératoires.

Les chirurgiens prennent connaissance de notre Code de Déontologie et s'engagent à le respecter.

Les corps de donateurs arrivent entiers et repartent entiers à leur destination finale.

A l'Ecole de Chirurgie, la conservation des corps se fait par des techniques physiques en utilisant le froid.

Nos équipements de froid font l'objet d'une surveillance permanente avec un système d'alarme électronique supervisé 24h/24.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont assurées par un personnel compétent. Celui-ci exerce en outre une surveillance et des soins réguliers à toutes les étapes de l'utilisation du corps. Il y a une présence sur le site 24h/24 tous les jours de l'année.

Devenir des corps et des cendres

Le corps est envoyé dans un **cercueil individuel** au cimetière du Père Lachaise pour crémation.

En fonction du choix du donateur exprimé de son vivant, les cendres sont :

- soit inhumées anonymement au cimetière parisien de Thiais près de la stèle érigée à la mémoire des donateurs

- soit restituées dans une urne à leur famille

Des cérémonies collectives et laïques sont organisées régulièrement en partenariat avec le crématorium du Père Lachaise chaque troisième samedi de janvier, mai et septembre. Ce temps de mémoire permet aux familles de rendre hommage à leur proche décédé.

Non-patrimonialité du corps humain (lois bio-éthiques)

Le corps appartient à l'Etat.

Il n'y a aucune utilisation commerciale des corps, en tout ou partie, à l'Ecole de Chirurgie.

La mission de l'Ecole de Chirurgie est l'enseignement et la recherche dans le domaine des techniques et gestes opératoires, en formation initiale et en formation continue.

Son objectif est d'améliorer la prise en charge chirurgicale des patients à l'hôpital.